

Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE

1- Préambule

Le présent protocole a pour objectif de définir les mesures de prévention mises en place pour l'accueil des stagiaires GMBE lors de sessions dans les espaces GREENFIT ou salles extérieures. Il est réalisé sur la base des mesures de prévention définies dans le protocole général de GREENFIT et en concertation avec la cellule constituée à cet effet.

2- Avant la formation

Chaque stagiaire et formateur s'engage à :

- ne pas se présenter au sein des locaux s'ils présentent des symptômes pouvant être assimilés à une infection par le Coronavirus,
- s'engage à adhérer à l'ensemble des présentes dispositions et à les respecter,
- s'engage à informer GMBE en cas de symptômes auprès de son interlocuteur GMBE.

Cet engagement est pris par le stagiaire lors de la prise de connaissance du règlement intérieur à la signature du devis. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet GMBE (acaenlaforme.fr) via le lien suivant : <https://acaenlaforme.fr/reglement-interieur>

Le formateur doit au préalable avoir pris connaissance du présent protocole et retourner l'engagement formateur signé à GMBE (dernière page du document).

3- Consignes générales de base applicables durant toute la formation

Les gestes « barrière », la distance physique et l'obligation du port du masque dans les lieux clos partagés communiqués par les Autorités sont applicables :

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

La distance physique



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE

De ce fait, le port du masque est obligatoire pour chaque stagiaire et le formateur, tout au long de la formation.

Chaque stagiaire doit venir avec son propre masque.

Les modalités d'utilisation devront être respectées : il peut être porté pendant 4 heures (deux masques sont nécessaires par journée de formation), il doit couvrir la bouche et le nez.



La contamination au COVID-19 étant interhumaine, les règles définies répondent aux deux objectifs suivants :

- Ne pas être contaminé par les autres
- Ne pas contaminer les autres



Il est rappelé que certaines personnes peuvent être contaminées sans présenter de symptômes particuliers. Ces personnes sont cependant contaminantes pour leur entourage. C'est pourquoi, les dispositions sont applicables pour toute personne, sans distinction.

La contamination au COVID-19 peut être directe entre personnes ou indirecte via des éléments contaminés.

Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE

4- Accueil des stagiaires

Les stagiaires et le formateur doivent respecter les consignes indiquées sur le lieu de formation :

- **porter un masque,**
- se désinfecter ou se laver les mains. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée de chaque agence,
- veiller à respecter un espace d'un mètre entre chaque personne.

Le formateur ou une personne chargée de l'accueil accompagne les stagiaires de l'entrée des locaux jusqu'à leur salle de formation.

Le formateur a préalablement **reçu le présent protocole et est informé** des dispositions applicables pour assurer la sécurité sanitaire du groupe.

Les consignes seront rappelées en début de session par le formateur et affichées dans la salle de formation.

5- Circulation au sein des locaux

Chaque stagiaire doit respecter les sens de circulation indiqués sur le lieu de formation (marquage au sol, affichage), et ne se déplacer qu'au sein des espaces dédiés aux formations (espace d'accueil et de pause, salle de formation, toilettes).

6- Salle de formation

L'occupation de la salle doit respecter la capacité maximale indiquée pour le respect de la distanciation sociale entre les personnes présentes, stagiaires et formateur.

Les tables et dossiers de chaises sont désinfectés par le formateur avant et après la session (lingettes ou produit et papier absorbant mis à disposition par l'agence).

Seul le formateur est autorisé à utiliser le matériel nécessaire pour la formation : paperboard, feutres, vidéo projecteur, télécommandes, ...

Il est demandé aux stagiaires de venir avec leur matériel personnel (ordinateur, stylo, cahier de prise de note, ...). Si des ordinateurs doivent néanmoins être mis à disposition, ils sont désinfectés par le formateur avant et après la session.

Du gel hydroalcoolique est à disposition dans la salle pour la désinfection régulière des mains.

Dans la mesure du possible, la salle est aérée pendant la formation et/ou lors des pauses.

7- Matériel pédagogique et documents

Le matériel pédagogique éventuellement utilisé doit être manipulé uniquement par le formateur, qui le désinfectera avant et après la session (lingettes ou produit et papier absorbant mis à disposition par l'agence).

Les documents papier sont limités au maximum.

La liste de présence est déposée sur une table à l'entrée de la salle et signée par chaque stagiaire après désinfection des mains et avec son propre stylo.

Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE

8- Pauses

Les pauses ont lieu dans les espaces dédiés.

Pendant les pauses, les consignes générales relatives aux gestes barrière et au port du masque s'appliquent. Le formateur est garant du respect des consignes par le groupe durant ces pauses.

La pause déjeuner est libre.

Le retour dans les locaux après la pause déjeuner se fait selon les mêmes consignes que pour l'accueil du début de journée.

9- Fin de la formation

La désinfection des mains est recommandée avant de quitter le lieu de formation.

Toute personne présente à la formation (stagiaires et formateur) s'engage à informer GMBE en cas d'apparition de symptômes pouvant être liés à une infection par le COVID-19 dans les jours suivant la formation.

Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE

ANNEXE 1 - Cas des sessions en salle extérieure

Pour toutes formations en salle extérieure à GREENFIT, GMBE sollicite auprès du prestataire le protocole ou consignes mises en place pour l'accueil de personnes extérieures au sein de ses locaux. Les mesures mises en place doivent être au moins équivalentes aux consignes du présent protocole. En cas de doute, le protocole est soumis pour avis à la cellule dédiée de GREENFIT.

Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE

Engagement du formateur

Je soussigné(e), (NOM / PRENOM), déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des dispositions applicables pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE décrites dans le présent document « Protocole de sécurité sanitaire COVID-19 pour l'accueil en formation des stagiaires GMBE »
- Adhérer aux dispositions mises en place, s'engager à les appliquer (dispositions en vigueur lors de la signature du présent engagement et dispositions mises en place ultérieurement*) et à rappeler les consignes aux stagiaires en début de session.

* : *Si le formateur n'adhère pas à de nouvelles dispositions, il doit, dès leur parution, le déclarer par écrit au Responsable Formation GMBE.*

J'atteste également qu'en cas de circonstances particulières, avertir la Direction de GMBE dès leurs survenues.

Fait à _____, le _____.

SIGNATURE :

Merci de retourner le présent document complété et signé à GMBE, avant votre première animation en présentiel.